

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.021

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **PARKING PROVISoire RUE DU POURTEAU DE MON CONVENTION DE
SERVITUDE E.D.F.**

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux nécessaires à la construction du parking provisoire situé rue du Pourteau de Mons, E.D.F. a créé un réseau souterrain basse tension destiné à desservir l'immeuble appartenant à la S.C.I. POLMAR.

La servitude porte sur le passage et l'exploitation d'une canalisation posée en tranchée dans l'axe du parking, sur une longueur de 87 m.

La signature d'une convention de servitude avec E.D.F. est donc nécessaire pour fixer les conditions de pose et d'exploitation de ce réseau.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de ce projet, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude pour la pose et l'exploitation d'une canalisation électrique basse tension, établie sur les parcelles cadastrées section AY numéros 143 et 144 appartenant à la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité pour E.D.F. de réaliser les travaux de liaison basse tension en servitude sur le parking provisoire situé rue du Pourteau de Mons,
- VU le projet de convention établi par E.D.F. pour le passage de cette liaison électrique en servitude sur la propriété de la Ville de ROYAN,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux et de l'Urbanisme en date du 05 décembre 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention établi par E.D.F. en vue d'autoriser et fixer les conditions de pose et d'exploitation de la canalisation électrique située sur le parking provisoire rue du Pourteau de Mons, destinée à desservir l'immeuble appartenant à la S.C.I. POLMAR.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS